



Marché 2019/17 : Exploitation de 6 stations d'épuration et de 9 postes de relevage et prestations ponctuelles sur 6 stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française suite à la déclaration sans suite du marché 2019/05

Section I : Pouvoir adjudicateur

C.A. de la Riviera Française - 16 Rue Villarey – 06500 Menton

Point(s) de contact : Mme Ndeye Fatou SENHOR 06500, Menton, Téléphone : (+33) 4 92 41 80 44 - Courriel : nf.senghor@carf.fr Code NUTS : FRL03

Adresse(s) internet : <http://www.riviera-francaise.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.achatpublic.com>

COMMUNICATION : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse : <http://www.achatpublic.com> ou les points de contact susmentionnés.

Section II : Objet

Intitulé : Marché public d'exploitation de 6 stations d'épuration et de 9 postes de relevage et prestations ponctuelles sur 6 stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Numéro de référence : 2019/17

Code CPV principal : 65120000

Type de marché : Services

Description succincte : La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, ci-après dénommée la Collectivité, confie au Titulaire, dans les conditions définies par le CCATP, l'exploitation des stations d'épuration et des postes de relevage des eaux usées de Tende (3 STEP, 2 PR), Breil sur Roya (2 STEP, 3 PR), Moulinet (1 STEP, en tranche conditionnelle), Fontan (1 STEP, 2 PR), La Brigue (2 STEP), Saorge (2 STEP) et Sospel (1 STEP, 2 PR), conformément aux réglementations en vigueur, portant sur les prestations décrites dans le CCATP

Les prestations sont divisées en 2 tranches en application des articles R.2113-4-5-6 du Code de la Commande Publique :

Tranche ferme : Exploitation des ouvrages : STEPs de Tende village, Tende Saint Dalmas, Breil sur Roya village, Breil sur Roya Piene Haute, Sospel (soit 5 STEPs) + tous les PR (soit 9 PRs) - Prestations ponctuelles : STEPs de Tende Casterino, La Brigue Morignole, La Brigue Village, Fontan, Saorge Village, Saorge Rivière (soit 6 STEPs)

Tranche optionnelle : Exploitation des ouvrages : STEP de Moulinet Remplacement des 2 bio-disques de la STEP Moulinet

Ce marché est divisé en lots : non

Lieu principal d'exécution : Communes de Tende, Breil sur Roya, Moulinet, Fontan, La Brigue, Saorge et Sospel

Critères d'attribution

- Valeur Technique / Pondération : 60%
- Prix / Pondération : 40%

Les sous critères de la valeur technique sont détaillés dans le dossier de consultation.

Durée du marché en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'exécution du présent marché commence à compter du 01/10/2019, ou à la date de réception de la notification d'un ordre de service (OS) si celle-ci est postérieure, pour une durée de 4 années.

Il peut être reconduit tacitement pour une période d'un an sans que la durée totale ne puisse excéder 5 ans, sauf décision expresse par la collectivité de ne pas reconduire ce marché. La collectivité doit, dans ce cas, se prononcer par écrit au moins 6 mois avant la fin de la durée de validité du marché. La reconduction du marché est considérée comme effective si aucune décision n'est prise par la collectivité à l'issue de ce délai.

Variantes : Oui

Options : non

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

Capacité économique et financière : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Capacité technique et professionnelle : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Section IV : Procédure :

Type de procédure : Appel d'offres - Procédure ouverte

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 30 juillet - 11 :00

Section V : Renseignements complémentaires

PROCÉDURES DE RECOURS :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs - v, 06359, Nice, Cedex 4

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 19 juin 2019 - Avis de Marché appel d'offre standard Dir24 - Annonce No n°19-93807